

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SEANCE DU 13 JANVIER 2011 -

Etaient présents : M. ARAGUAS, M. BAILLON, M. LAPAIRE, Mme MANES GALLO, M. COQUELIN, M. LAÜGT, M. PEROT, M. HAUQUIN, Mme VOISIN, Mlle BURDET, Mlle CARVALHO, M. COHEN, Mlle SADOUX-GLEIZE.

Etaient représentés : M. DEVILLERS, Mme MALTONE, M. VENTURA, M. ARCELIN, M. BONINGUES.

Etaient invités : M. ESCADAFAL, Mme TEMPLIER, Mme LAFOURCADE, Mme LAWRENCE, Mme MALGOUYAT, Mme TISSOT.

Le président BRUN, ouvre la séance à 9 H10. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

I - APPEL A PROJETS REGION

Mme TISSOT présente les projets région formation 2011. Elle explique la procédure et passe la parole à Mme SIRE.

Mme SIRE décrit le processus des aides de la région qui doivent s'intégrer dans un des thèmes suivant : parcours et insertion professionnelle des étudiants, professionnalisation des formations et auto apprentissage, attractivité internationale. Les aides attribuées sont de 40 % du projet aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Nos projets au nombre de 3, sont portés par le PRES, un dans le cadre du Département documentation du PRES et deux dans le cadre de l'université numérique d'aquitaine.

Mme TISSOT ajoute que le rôle de la direction des études dans la gestion de ces appels à projet est de vérifier qu'ils entrent bien dans le cadre de la procédure présentée par Madame SIRE qui formalise les demandes, avant de les faire remonter à la région.

M. COQUELIN remercie Madame SIRE pour son exposé. Il ajoute que le calendrier des opérations nous a conduits à relayer ces appels à projet début décembre. La région a refusé notre demande d'équipement de laboratoire de langue, sous le prétexte qu'il fallait passer par l'université de Bordeaux, ce qui a engendrer une désynchronisation des étapes de la demande et la production d'une copie provisoire, car nous n'avions pas le document officiel de l'université de Bordeaux.



Il ouvre le débat sur la première demande de projet : **La cartographie en Aquitaine : entre Patrimoine, Innovation et Formation**. Il s'agit de l'achat d'un scanner à zéro pour la numérisation du fond de cartes géographique de l'UFR STC, porté par Madame VELASCO Directrice de cette l'UFR. Nous n'avons eu qu'une réponse tardive de M. PAQUELIN le responsable de l'université numérique d'Aquitaine.

Mme SIRE signale que la région refuse d'accorder des subventions d'investissement.

Mme LARGOUET ajoute qu'elle n'a pas participé au projet d'appel d'offre de cet équipement de numérisation et qu'elle n'en a eu connaissance que très tard. Elle se dit plutôt favorable à une externalisation de ce type de tâche. De plus cette demande comporte des lacunes notamment sur la partie description des ressources et des métadonnées.

M. COQUELIN propose d'intégrer le projet de cartotheque dans le document de Didier PAQUELIN qui collationne les demandes.

M. LAÜGT dit que ce projet exige une réflexion en amont car il se situe à la frontière de la pédagogie et de la recherche. Il ajoute que numériser un document va au-delà de la simple action de le scanner.

M. ARAGUAS dit qu'il s'agit d'un artifice pour faire passer en pédagogique ce qui est du domaine de la recherche. Il souligne la nécessité d'un inventaire quantitatif et qualitatif de ce fond de cartes géographiques en liaison avec le SCD. Il se dit lui aussi favorable à une externalisation de l'opération. Il souhaiterait attendre un an pour pouvoir présenter un projet raisonnable.

M. COQUELIN en conclut qu'il faudrait sursoir et dissocier ce projet de la demande. Il aborde le projet suivant : « **Projet du SCD Bordeaux 3** ».

Mme LARGOUET précise qu'il s'agit de développer l'offre documentaire, numérique et audiovisuelle, tout en accompagnant la réussite des étudiants et en améliorant l'accueil. Elle ajoute que chaque SCD a fait remonter son projet par le PRES car la région souhaite une politique d'ensemble. La demande comprend une demande classique de moyens en ressources documentaires, audiovisuelles et numériques, ainsi qu'une demande de financement de tuteurs et d'emplois à laquelle s'ajoute un volet complémentaire pour l'interuniversitaire.

M. COQUELIN dit que ces projets engagent l'établissement dans une politique et dans des financements importants. La part de Bordeaux 3 étant de 84 000 euros.

Mme LARGOUET dit que cette demande nous engage sur 3 années.

M. COQUELIN aborde les projets de l'axe « **Développer l'offre d'enseignement à distance et les pratiques bimodales** »

M. LAPAIRE présente le projet « **Conception d'activités d'accompagnement du présentiel pour accroître les résultats aux examens** » qui vise au développement de la qualité des dispositifs de formation pour accroître la réussite des étudiants. Il s'agit d'accompagner le cours magistral par de nouvelles technologies comme l'i-pad. L'opération prévoit une évaluation sur un échantillon de deux groupes d'étudiants.

M. COQUELIN précise que le montant de l'opération sera de 113 700 euros.

Mme MANES-GALLO dit que cette demande interdisciplinaire est intéressante.



M. LAPAIRE souligne qu'il s'agit d'un gros investissement de notre université.

M. BAILLON pense que l'on risque à terme de supprimer les cours magistraux pour les primo entrant et qu'on organise une béquille.

M. LAPAIRE dit que ce projet est un test grandeur nature sur le public des 1^{ères} années. Cela peut provoquer à terme un effet de masse avec un enrichissement réel des connaissances.

M. COHEN propose que l'on fournisse aux étudiants des enregistrements de cours en vidéo et qu'ils puissent disposer de pod cast.

Mme LAWRENCE dit que cela est en train de se mettre en place.

M. COQUELIN ajoute qu'il faut cibler le public des 1^{ères} années de Licence car leur fort taux d'abandon vient de modes d'approches pédagogiques archaïques.

Mme LARGOUET pense que l'introduction de nouvelles technologies est intéressante. Elle signale que le SCD s'est doté de 4 liseuses.

M. COQUELIN précise que le matériel pour développer les usages et les ressources du projet 1-3 représente 65000 euros.

M. PERROT demande ce qui a présidé au choix de la société Apple alors que les étudiants sont tous équipés de matériel de ce type.

Mme LAWRENCE répond que la société Apple est spécialisée dans le domaine de l'enseignement

M. COQUELIN ajoute que l'opération a fait l'objet d'un appel d'offre ce qui garantit une grande fiabilité du matériel.

M. LAPAIRE précise que nous avons bénéficié de la baisse des prix des tablettes I-pad.

M. LAÜGT craint que l'introduction des nouvelles technologies aboutisse à une désacralisation du cours magistral.

M. COHEN dit qu'il s'agit seulement d'un complément.

Mme LARGOUET ajoute que désormais on ne peut plus ignorer les tablettes. Les bibliothèques prêtent de plus en plus souvent des liseuses à leurs adhérents.

M. COQUELIN présente le projet « **Conception d'activités d'auto-formation accompagnée pour le développement de capacités en langues étrangères pour les étudiants de Licence au Doctorat** ». Il s'agit de mobiliser des équipements multimédias pour la réalisation des activités d'apprentissage et de développer le tutorat. Le budget représente 356 000 euros par an. Il précise qu'en 2009 nous avons présenté un projet d'équipement de laboratoires de langues refusé par la région pour un prétendu manque d'homogénéité de la demande. Est-ce que nous maintenons notre demande sous la forme du projet 1-3 ou alors d'un projet d'établissement d'équipement de labo de langue ?

M. BAILLON voudrait que l'on associe au débat tous les porteurs de projets de renouvellement d'équipement des salles multimédia. Il demande si notre position sur l'établissement unique ne nous fragilise pas.



Mme LAWRENCE répond que non et que nos demande sont cohérentes.

M. BAILLON pense qu'il faudrait mesurer l'adéquation ou l'inadéquation de nos besoins en support nomades avant de les implanter massivement.

M. COQUELIN précise que ce projet ne répond pas à nos besoins et que si nous n'avons pas les laboratoires de langues nous ne serons pas en capacité d'assurer nos enseignements dans ce domaine. La région qui équipe efficacement les lycées doit suivre pour le supérieur. Nos besoins sont sous-dimensionnés et nous avons du retard par rapport aux autres établissements.

M. LAPAIRE ajoute que les linguistes de Bordeaux 1 et Bordeaux 2 sont équipés de laboratoire de langues.

M. COQUELIN demande que l'on procède au vote sur les quatre projets et il demande un cinquième vote sur le principe d'un dépôt de projet auprès de la région en vue de l'équipement de laboratoires multimédia en langues.

♦ **La cartographie en Aquitaine : entre Patrimoine, Innovation et Formation.**

Ne se prononce pas:	1
Abstention :	11
Contre :	1
Pour :	3

➔ ***Le CEVU donne un avis favorable au projet intitulé : La cartographie en Aquitaine : entre Patrimoine, Innovation et Formation.***

♦ **Projet du SCD Bordeaux 3.**

Ne se prononce pas:	0
Abstention :	2
Contre :	0
Pour :	14

➔ ***Le CEVU donne un avis favorable au projet intitulé : Projet du SCD Bordeaux 3.***

♦ **Conception d'activités d'accompagnement du présentiel pour accroître les résultats aux examens.**

Ne se prononce pas:	0
Abstention :	1
Contre :	1
Pour :	13

➔ ***Le CEVU donne un avis favorable au projet intitulé : Conception d'activités d'accompagnement du présentiel pour accroître les résultats aux examens.***



♦ **Conception d'activités d'auto-formation accompagnée pour le développement de capacités en langues étrangères pour les étudiants de Licence au Doctorat.**

Ne se prononce pas: 0
Abstention : 6
Contre : 1
Pour : 9

➔ ***Le CEVU donne un avis favorable au projet intitulé : Conception d'activités d'auto-formation accompagnée pour le développement de capacités en langues étrangères pour les étudiants de Licence au Doctorat.***

♦ **Adoption du principe d'un dépôt de projet auprès de la région en vue de l'équipement de laboratoires multimédia en langue.**

♦ **Conception d'activités d'auto-formation accompagnée pour le développement de capacités en langues étrangères pour les étudiants de Licence au Doctorat.**

Ne se prononce pas: 0
Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 15

II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CEVU DU 9 DECEMBRE 2010

En l'absence de quorum, le procès-verbal du CEVU du 9 décembre 2010 ne peut être adopté.

III - QUESTIONS DIVERSES

M. PIALOUX signale au conseil qu'une signature solennelle de la charte des associations aura lieu le mercredi 26 janvier à 17H00 à la maison des associations.

M. COQUELIN porte à l'attention du conseil le fait que le ministère a décidé d'empêcher la publication des nouveaux diplômes. Il semble que cette décision ait été prise pour ne pas froisser la susceptibilité des membres du CNESER. Le réseau des vice-présidents CEVU va tenter de faire changer d'avis la ministre.

M. HAUQUIN ajoute que le POSIP a entamé sa campagne d'information des lycéens en proposant ces nouveaux diplômes.

M. LAÜGT dit que c'est une aberration ministérielle.

M. COQUELIN ajoute qu'on ne peut pas travailler dans ces conditions.

Mme MALGOUYAT signale que ces formations sont paramétrées sur post bac.



M. COQUELIN projette d'envoyer un courrier au recteur qui attire son attention sur cette évolution.

M. COHEN dit qu'un vote du CNESER pourrait débloquer la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. COQUELIN lève la séance à 11 H 00.

Le Président,

Patrice BRUN